

Code Postal : 31360

Téléphone 05 61 90 02 25

Télécopie 05 61 90 07 88

Courriel : mairie-de-boussens@wanadoo.fr

**SEANCE DU 30 AOUT 2021**



**Présents :** M. SANS (Proc), Mme GERARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, M. LIVOTI, Mmes DALLAZANNA, GRANGE, MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, EVIN, Mmes COURTOUX, SANDY, AGUILA.

**Absent excusé :** M. AMOUROUX (Proc. M. SANS)

**Secrétaire de séance :** Mme AGUILA

Ouverture de la séance à 19 Heures 10.

## **ORDRE DU JOUR**

- Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 22/07/2021 a été adopté à l'unanimité des membres présents.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que le point 10 de l'ordre du jour sera retiré.

### **ADMINISTRATION**

#### **1° - Rénovation énergétique des écoles**

Monsieur le Maire donne le résultat de l'appel d'offres :

Lot 1 - Démolition/Gros Œuvre – Entreprise SEDEC pour 60 264.21€ HT

Lot 2 – Isolation thermique par l'extérieur/Bardage – SAS SYLVEA pour 218 258.18€ HT

Lot 3 – Menuiseries ext. Alu/Serrurerie – Entreprise FOURCADE pour 180 854.06€ HT

Lot 4 – Menuiserie int. Bois – SARL CONCEPT CREATION BOIS pour 24 250.00€ HT

Lot 5 – Plâtrerie/Faux-plafonds/Isolation – SARL PAGES & Fils pour 32 664.00€ HT

Lot 6 – Electricité – Entreprise C2G ELEC pour 17 174.01€ HT

Lot 7 – Chauffage bois/Ventilation/Plomberie – SA ALIBERT & Fils pour 163 000€ HT

Lot 8 – Peinture – Entreprise LORENZI pour 24 367.00€ HT

**Délibération d'information approuvée à l'unanimité des membres présents.**

#### **2° - Rénovation du poste de garde – Avenants au marché**

- a) Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un avenant doit être établi pour le lot 2 – Menuiseries Aluminium/Bois attribué à la SAS Menuiserie Lougarre afin de prendre en compte en phase chantier la nécessité de remplacer la

porte d'entrée principale du bâtiment non pourvue d'un vitrage de sécurité et de supprimer en conséquence la prestation de réparation initialement prévue. La plus-value s'élève à 2 267.52 € HT.

**Avenant accepté à l'unanimité des membres présents.**

- b) Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un avenant doit être établi sur le lot n° 4 Revêtement de sols souples-peinture -nettoyage attribué à l'Entreprise LORENZI afin de prendre en compte en phase chantier la non utilisation d'une somme forfaitaire incluse dans le montant du marché initial en prévision d'éventuels travaux complémentaires qui ne s'avèrent pas nécessaires. La moins-value s'élève à 1 000 € HT.

**Avenant accepté à l'unanimité des membres présents.**

### **3° - Fixation du montant du loyer du pavillon 4 rue du Mont Valier**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des travaux importants ont dû être réalisés avant une nouvelle location de ce pavillon. Il propose d'augmenter le tarif de la location mensuelle et de porter le montant mensuel à 550€.

**Montant du loyer approuvé à l'unanimité des membres présents.**

### **4° - Fixation du montant du loyer d'un local du Presbytère**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la location d'un bureau du presbytère par une magnétiseuse, Madame SIELLET. Cette dernière a demandé à utiliser également une autre salle ponctuellement pour faire de la formation. La location de cette salle pourrait être fixée à 50€, ce qui porterait un montant de loyer total pour ces deux locaux à 100€.

**Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.**

### **5° - Achat de parcelles avenue des Caussades**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de constituer des réserves foncières. Il propose d'acquérir pour 1€ le mètre carré les parcelles cadastrées Section B Numéros 654 / 655 / 658 qui jouxtent des parcelles communales.

**Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.**

### **6° - Mise en place d'une consultation pour les compagnies d'assurance. Assistance à la mise en concurrence**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour respecter la réglementation en matière de commande publique, il convient de mettre en place une mise en concurrence. Monsieur le Maire propose de se faire assister dans cette démarche par l'organisme ARIMA qui effectuerait cette prestation pour un montant HT de 2250€.

**Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.**

**7° - Remboursement de frais engagés par un locataire pour la rénovation d'un logement communal**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé par un locataire qui a effectué des travaux de rénovation du logement communal qu'il occupe et qui sollicite le remboursement de l'achat des matières premières dont le montant s'élève à 537.25€  
**Autorisation de remboursement est donnée à l'unanimité des membres présents.**

**8° - Décision modificative n° 1**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la somme de 729€ a été réglée à la Société AXE Ingénierie pour conclure le marché de travaux pour compte de tiers relatif à la mise aux normes des arrêts de bus. Cette facture a été réglée avant le vote du budget et l'inscription de cette dépense a été oubliée lors de l'établissement du Budget communal 2021. En conséquence Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

Art. 4581101 : + 729€

Art. 2313 : - 729€

**Décision modificative adoptée à l'unanimité des membres présents.**

**MATERIEL**

**9° - Renouvellement matériel informatique du Secrétariat**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il est nécessaire de renouveler le parc informatique du Secrétariat. La Société LOREMA qui assure la maintenance de ce matériel fournirait ce matériel pour un montant total de 2 854€ HT. Monsieur le Maire propose de remplacer également l'ordinateur portable de la salle du conseil municipal qui ne répond plus aux besoins actuels. La Société LOREMA fournirait ce matériel pour un montant de 834€ HT. Monsieur le Maire précise qu'une aide financière peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental.

**Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.**

**QUESTIONS DIVERSES**

- L'aide aux devoirs : l'offre de recrutement a été publiée. Une candidature très intéressante est arrivée. Un rendez-vous doit être pris pour rencontrer cette personne. Cette aide débiterait aux alentours du 27 septembre 2021. L'inscription s'effectuerait sur un trimestre. Une distribution de l'information sera effectuée début septembre.

- Rappel : L'opération « Nettoyons la nature » se déroulera le 26 septembre 2021 à 9h30. Le matériel sera fourni par la Communauté de Communes. L'agent communal d'astreinte devra apporter les déchets à la déchetterie en fin de matinée.
- Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée d'inciter les citoyens à répondre à l'enquête concernant le passage à la collecte incitative soit en se connectant sur le site [www.enquete9.com](http://www.enquete9.com) ou en appelant le 0561979392 : une nouvelle information va être donnée. La collecte des déchets verts est terminée à BOUSSENS.
- Lundi 6 septembre – 18h30 : Mesure du terrain par le commercial de TMS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

Fait à BOUSSENS, le 31 août 2021

Le Maire,

Christian SANS

